Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

**Band:** 64 (1913)

**Heft:** 11

Rubrik: Affaires de la société

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF:** 30.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

février seulement, il a été souscrit pour 7,000,000 de francs de nouvelles valeurs.

Nous ne voulons pas omettre d'ajouter que les mesures que nous avons mentionnées ci-dessus n'ont pas fait disparaître le danger d'incendie. L'amélioration des moyens de communication, et le trafic plus considérable qui en est résulté entre la ville et la campagne, les coupes de bois plus fréquentes, tout contribue à augmenter les risques d'incendie dans les forêts.



# Affaires de la Société.

# Séances du Comité permanent.

Extrait du protocole du 23 octobre 1913.

M. Guido Brugger, expert forestier, actuellement à Romanshorn, est reçu membre de la Société.

M. le D<sup>r</sup> Gutknecht, fonctionnaire du bureau fédéral des assurances, a remis au comité un projet des statuts de la caisse de secours des agents forestiers suisses. Ce projet est admis en première lecture, en tenant compte de quelques modifications. Le président communiquera ces dernières à M. le D<sup>r</sup> Gutknecht, en vue d'une discussion, avec le Comité permanent.

En exécution de la décision prise, à Glaris, par l'assemblée générale, le comité procède à la nomination d'une commission de 7 membres chargée d'examiner les modifications à apporter au tarif douanier actuel. Cette commission est composée de MM.:

Biolley, Henri, inspecteur forestier d'arrondissement à Couvet. Borel, William, inspecteur forestier cantonal à Genève. Henne, Auguste, inspecteur forestier à Coire. v. Seutter, Arnold, inspecteur forestier d'arrond. à Berne. Steinegger, Georges, inspecteur forestier d'arrond. à Schaffhouse. Weber, Théodore, inspecteur forestier d'arrond. à Winterthour. Zahner, Guillaume, juge de district à Lachen.

M. le prof. Decoppet présidera la commission et la convoquera suivant les besoins. Le Comité permanent assistera aux séances.

Aarau, le 1<sup>er</sup> novembre 1913.

Le secrétaire: C. Wanger.

